



European  
Civil  
Service **FEDERATION** de la Fonction  
Publique  
Européenne



**La Fédération propose 3 mesures concrètes pour offrir à  
tous les collègues des solutions de mobilité  
plus faciles et durables**

*La Commission européenne s'est dotée d'une politique  
immobilière pour 2021-2030 et s'apprête à adopter une  
communication « Verdir la Commission »*

*Ces politiques ont au moins un point commun : elles  
prévoient le transfert sur le dos du personnel d'un grand  
nombre de dépenses auparavant supportées par la  
Commission.*



En particulier, cette politique immobilière prévoit la suppression de places de parking de la Commission en conformité avec la réglementation belge (Le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie - COBRACE) notamment pour les bâtiments tels que le Loi 107 ( « The One »). La Fédération comprend le but poursuivi par ces mesures de restriction de parkings, mais elle considère qu'une telle politique immobilière doit être accompagnée par une politique de soutien à la mobilité de la maison vers les bâtiments de la Commission et entre bâtiments de la Commission.

Les collègues ne doivent pas être laissés seuls pour régler les difficultés qui résultent de telles décisions, mais ils doivent pouvoir compter sur la Commission. Cette dernière doit engager des actions concrètes en direction du personnel et développer des options réalistes et modernes pour une mobilité facilitée et durable.

**La Fédération** préconise que la Commission adopte les 3 mesures qui suivent et entame avec les Autorités publiques belges concernées les discussions nécessaires pour améliorer l'offre de transport et de stationnement.



### → Favoriser l'achat et l'utilisation des vélos, de trottinettes et la mobilité pédestre

Contrairement aux transports en commun, pour lesquels une intervention de la Commission existe déjà, rien n'est fait pour inciter les collègues à prendre le vélo ou une trottinette ou mieux encore, courir ou marcher purement et simplement et encourager les déplacements actifs pour les trajets de et vers la maison, et entre bâtiments pendant la journée.

Des mesures incitatives existent dans la plupart des Communes de Bruxelles et de la périphérie, mais les conditions d'accès diffèrent d'un lieu de résidence à l'autre et les collègues sont donc traités très inégalement.

Concrètement, **la Fédération** demande à la Commission de prendre des mesures incitatives pour encourager ces modes de déplacement au même niveau que l'aide qu'elle apporte pour réduire le coût d'abonnement aux transports publics.



### → Promouvoir de meilleurs transports en commun plus fréquents et moins onéreux et faciliter le parking en périphérie

Les transports en commun devraient représenter clairement une alternative moins polluante que la voiture mais, malheureusement et malgré des progrès, les services proposés restent chers et sont surtout insuffisants.

L'usage de transports combinés doit également être facilité et soutenu financièrement. Il doit être possible de prendre les transports en commun avec son vélo ou de pouvoir laisser sa voiture dans des parkings de délestage gratuits près des gares.

**La Fédération** demande à la Commission d'user de tout son poids, en liaison avec les autres institutions pour engager des discussions avec les pouvoirs publics belges afin :

- de faciliter l'accès aux gares avec l'installation de parkings sécurisés pour vélos aux abords de la gare et la mise à disposition de trottinettes et de vélos en libre-service pour couvrir rapidement la distance restante entre la gare et le lieu de destination;

- d'augmenter le nombre de places de parking de délestage qui doivent rester gratuites;
- d'accroître la fréquence de passages des trains et
- d'assurer une meilleure couverture géographique en train et en métro.

**La Fédération** soutient l'idée déjà en germe dans la Région Bruxelles capitale d'introduire la gratuité des transports en commun en ville, comme au Luxembourg.



→ **Mettre en œuvre une plateforme d'échange pour favoriser le covoiturage**

Partager une voiture pour aller travailler ou emmener les enfants à l'école, ce sont des routes désengorgées et du carburant économisé.

Le covoiturage est une solution à envisager là où l'offre en transports en commun manque encore et bien sûr lorsque la situation « Covid » sera mieux stabilisée.

Vous avez certainement près de chez vous des collègues qui font sensiblement les mêmes trajets. Avec le covoiturage, vous pouvez faire des économies, rencontrer de nouveaux collègues et réduire la pollution par la réduction du trafic.

**La Fédération** demande la mise en place dans l'institution d'une plateforme d'échange et de partage de trajets voitures.

**La Fédération soutient les initiatives pour une meilleure qualité de vie et une protection active de la planète!**

